Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01 DEC. 2022
ID : 031-213101876-20221128-2022_161-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
28 novembre 2022
Acte n° **2022-161**

Absent(s) représenté(s) :
Mme LE PRIOL a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BARBA a donné procuration à Mme VITET
M. FRANCHINA a donné procuration à M. RIVIER

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
27

Secrétaire de séance : M. RIVIER Pascal

Date de la convocation :
21 novembre 2022

Thème : 3.1 - ACQUISITIONS

Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BA n° 84 sise 5 impasse des Champs 31470 FONSORBES

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de faciliter l'entretien du fossé et d'une haie sur le domaine public, Mme et M. ROUQUET ont sollicité la commune afin de procéder à la rétrocession d'une partie de leur parcelle ci-dessous décrite :

PROPRIÉTAIRE	PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE ACTUELLE
Mme et M. ROUQUET	BA n° 84 en partie	5 impasse des Champs 31470 FONSORBES	81 m²

La cession de cette partie de parcelle interviendrait à l'euro symbolique. Les frais de géomètre et notariés seraient pris en charge par la Mairie, ainsi que la réfection de la clôture.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir en partie la parcelle cadastrée BA n° 84 sise 5 impasse des Champs 31470 FONSORBES à l'euro symbolique.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'acquérir en partie la parcelle cadastrée BA 84 sise 5 impasse des Champs 31470 FONSORBES à l'euro symbolique et selon les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01 DEC. 2022
ID : 031-213101876-20221128-2022_161-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2022 – acte n° 2022-161 – page 2/2
Thème :	3.1 - ACQUISITIONS
Objet :	Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BA n° 84 sise 5 impasse des Champs 31470 FONSORBES

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
RIVIER Pascal

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 01 DEC. 2022

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 01 DEC. 2022